

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 24 FEVRIER 2022**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2022-01-08 – HABITAT-LOGEMENT (8.5) – AVENANT N°2 A LA CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE LAY-SAINT-REMY, L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER GRAND EST (EPFGE) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES.**

**DATE DE CONVOCACTION : 17 FEVRIER 2022**

**DATE DE PUBLICATION : 28 FEVRIER 2022**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle des fêtes de BOIS DE HAYE (54840), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Ch.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de ROSSO M.), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS V.), SILLAIRE Roger (ayant la procuration de GUILLAUME I.), RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS I.), TOUSSAINT André, SITTNER David, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François (départ après DOB 2022-01-01), COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LE PLOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de EZAROIL F.), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	AMMARI Christelle, VARIS Pierre, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GUILLAUME Isabelle, GASPAS Isabel, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, CHENOT Tony, RIVET Lionel, DE SANTIS Fabrice, EZAROIL Fatima, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	9 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	2 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Hervé DOHR
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Au début : 57 Présents. A partir de la 2022-01-02 jusqu'à la fin : 56 Présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Au début : 66 Votants. De la 2022-01-02 à la fin : 65 Votants.

En 2011, la commune de LAY-SAINTE-REMY a sollicité l'EPFGE afin de mettre en place une convention foncière pour l'acquisition de l'ancien relais de poste dit « Maison André » situé 1 rue de France à Lay-Saint-Rémy. Le projet initial consistait à réhabiliter le bâtiment existant et à accueillir de nouveaux logements réalisés par Toul Habitat.

Dans ce cadre, la convention foncière opérationnelle F08FC40L004 a été signée le 15 novembre 2011. Elle doit se terminer pour le 30 juin 2022

Face aux difficultés techniques et financières constatées par la Commune de LAY-SAINTE-REMY au sujet du devenir et du réaménagement de l'ancien relais de Poste, l'EPFGE a décidé d'accompagner la commune dans la réalisation d'une étude de faisabilité technique pour examiner les conditions de sortie opérationnelles de ce bien. De plus, à la suite de la construction de pavillons par le bailleur Toul Habitat sur une partie de l'emprise foncière, la commune ne dispose plus aujourd'hui de projet viable identifié sur le bâtiment restant à réhabiliter.

Afin de permettre de continuer les études de faisabilité en cours, de répondre à toutes les questions techniques, financières et patrimoniales et de réaménager le site dans de bonnes conditions, il est proposé au Conseil communautaire de proroger la convention pour une durée de 3 ans, de juin 2022 jusqu'en juin 2025.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière opérationnelle F08FC40L004,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX